



Covid-19 : Le dialogue social à la peine dans les fonctions publiques (15-04-20)

Par Guillaume LEFEVRE

Le 14 avril, au lendemain de l'allocution présidentielle, une **quatrième audioconférence entre le secrétaire d'Etat, Olivier Dussopt et les organisations syndicales de la Fonction publique** a été organisée. **Congés, primes ou anticipation du déconfinement, les thématiques étaient encore nombreuses à l'ordre du jour.**



La CFDT Fonctions publiques qui a appelé de ses vœux au dialogue social et à la négociation, déplore le choix du gouvernement de passer en force sur certains sujets. « *Plus qu'un regret, c'est un véritable désaccord* », a martelé Mylène Jacquot, sa secrétaire générale. C'est notamment le cas de la **prise de congés et de RTT** qui se feront d'autorité pour les agents des services de l'État et des collectivités. Concrètement, les agents en autorisation spéciale d'absence (ASA) **se verront imposer jusqu'à 10 jours sur la période de confinement**, et ceux en télétravail pourraient se voir **imposer jusqu'à cinq jours**. « *Nous veillerons à ce que les temps de repos soient bien respectés par les employeurs* », avertit la secrétaire générale. La CFDT a obtenu que les agents ayant déjà posé des congés ne se voit pas imposer ce nouveau contingent et subissent une double peine. A noter : les agents en présentiel, les enseignants, et l'ensemble des agents de la fonction publique hospitalière ne seront pas concernés.

Ne pas opposer les agents les uns aux autres

Autre point d'achoppement, **la prime exceptionnelle de 1 000 euros, exonérée d'impôt et de charges sociales**, annoncée par le Premier ministre. Pour la CFDT Fonctions publiques, la revendication est simple : tous les agents mobilisés, fonctionnaires et contractuels, y compris en télétravail doivent la percevoir. « *Nous sommes très loin du compte* », glisse Mylène Jacquot. Au nom de la libre administration des collectivités territoriales, la prime sera laissée à la discrétion des employeurs publics locaux. Dans la fonction publique d'État, 400 000 agents seront concernés, soit un sur cinq, explique Olivier Dussopt à l'AEF. « *C'est une erreur, doublée d'une injustice*, alerte Mylène Jacquot. *Il faut cesser d'opposer les agents les uns aux autres, cesser de vouloir sélectionner ou distinguer.* » Des annonces spécifiques à la fonction publique hospitalière ont été faites par Olivier Véran, le ministre de la Santé. Avec une crainte parmi d'autres : la prime versée à un agent d'un Ehpad hospitalier pourrait différer de celle reçue par un agent de la territoriale si aucune solution n'est trouvée.

Mettre en place des protocoles de fin de confinement

Enfin, afin d'anticiper la sortie de crise, la CFDT Fonctions Publiques a appelé à la mise en place de protocoles de fin de confinement. « *Il faudra définir les priorités, s'assurer du respect des gestes barrières, tenir compte des interrogations sur les transports...* » Il faudra surtout répondre aux besoins de sécurité des agents et des usagers des services publics. Une proposition entendue par le secrétaire d'État mais qui demande à être concrétisée. « *La reprise ne pourra pas se faire sans dialogue social* », conclut Mylène Jacquot.

glefevre@cfdt.fr

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[Email](#)

[Imprimer](#)

[LinkedIn](#)

[Viadeo](#)

[Plus d'options...](#)

Documents



Audio conférence du 14-04-20